

Décret portant nomination et reclassement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la loi n°61-33 du 15 juin 1961 relative au statut général des fonctionnaires, modifiée ;
VU le décret n°77-987 du 14 novembre 1977 portant statut particulier du cadre des fonctionnaires de l'Enseignement, modifié ;
VU le dossier de l'intéressé,

DECRETE :

Article premier.- Monsieur El Hadji Moctar Djigar NIANE, instituteur de 1^{ère} classe 3^{ème} échelon, matricule de solde 603.917/F, titulaire du certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire (CAES), session de 2015, est nommé et reclassé ainsi qu'il suit, dans le corps des professeurs de l'enseignement secondaire (PES), hiérarchie A.1 :

Date de Nomination et TITULARISATION	Ancienneté totale	30 % de l'ancienneté	NOUVELLE - SITUATION		
			Grade et échelon	Date d'effet	Ancienneté conservée
10.10.2000	15 ans	4a6m	PES 2CL.1EC	10.10.2015	4a6m
			PES 2CL.2EC	10.10.2015	2a6m

Article 2.- Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan, le Ministre de l'Education nationale et le Ministre de la Fonction publique, de la Rationalisation des Effectifs et du Renouveau du Service public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel.

Fait à Dakar le **13 juillet 2017**


Macky SALL

Par le Président de la République
Le Premier Ministre

